



## Plan epargne logement et p e a

Par **nina54**, le **12/09/2008** à **11:08**

Bonjour,

En relisant les extraits bancaires de ma belle-mère ( 88 ans) décédée récemment, j'ai constaté qu'un P E A et un P E L ont été cloturés

J'ai demandé à la Banque concernée, de me fournir les pièces de caisse correspondantes à ces deux transactions, afin d'authentifier la signature de ma belle-mère.

Mon mari et sa soeur sont les seuls héritiers, et aucun des deux n'avaient de procuration sur ces comptes.

La réponse de la banque se fait attendre et l'héritage est bloqué.

Ai je le droit de demander à voir ces pièces de caisse signées par ma belle- mère ou cela relève t il du secret bancaire ?

Admettons que la signature se révèle ne pas être celle de ma belle-mère que dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **18:07**

Les héritiers ont le droit de demander des extraits, (c'est payant) quitte à intervenir via le

notaire si difficultés.